

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 21 MARS 2017

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le, 6 mars 2017 s'est réuni en conseil d'administration le 21 mars 2017 à 18h00 à la Mairie, sous la présidence de, Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

Nom et prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Maire	X			1
PLAT Sylviane	Membre Elu	X			1
PELLEGRI Anne	Membre Elu		X		0
TRUSCELLO- VIOLET Michèle	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
HACQUARD Richard	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu	X			1
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé	X			1
DEMANGEAT Jean- Marie	Membre nommé	X			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CROSO-MERLETTE Angèle	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé	X			1
	TOTAUX	13	2	0	13

SECRETAIRE DE SEANCE : Michelle TRUSCELLO-VIOLET

- I - PREAMBLE

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente l'ordre du jour du conseil du CCAS, il propose de voter à main levée.

POUR
CONTRE
ABSTENTION
UNANIMITE

- II - DELIBERATIONS

D1 - OBJET : Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2016

Sous la présidence de Madame PLAT Sylviane, membre Elu, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2016 du CCAS annexé à la présente délibération.

- Dépenses de fonctionnement : 31 690.32€
- Recettes de fonctionnement : 33 906.89€

- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 768.00€

Hors de la présence de Monsieur le Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte Administratif 2016 du CCAS annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2016 du Trésorier.

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D2 - OBJET : Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2016

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le compte de gestion 2016 du Trésorier. Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif du CCAS dont les résultats de clôture 2016 sont :

En fonctionnement : 10 044.55€
En investissement : 2 318.83€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2016 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D3 -OBJET: Affectation du résultat 2016 du CCAS

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2016 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 10 044.55€ et un excédent d'investissement de 2 318.83€ après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016, du CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter	10 044.55€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	10 044.55€
Solde d'exécution d'investissement en excédent (ligne R001)	2 318.83€

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D4 -OBJET: Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2017

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2017. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 51 871.00€ en fonctionnement et à 4 318.83€ en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

APROUVE le budget de fonctionnement 2017,

APROUVE le budget d'investissement 2017,

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D5 - OBJET : Vente des Peupliers

Monsieur Gérard LOCATELLI, élu membre du CCAS expose que le CCAS de Luzinay est propriétaire de parcelles de peupliers et a décidé de vendre les plantations de peupliers du CCAS arrivés à maturation.

Monsieur Gérard LOCATELLI, propose d'attribuer la vente de peupliers de la parcelle ZA51 pour une somme de 600 euros à la société PIROIRD Guy. Ce prix comprend l'exploitation complète de peupliers, le nettoyage et la replantation avec protection du gibier.

La coupe des peupliers est à surveiller car ils seront coupés en automne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

ACCEPTTE d'attribuer la vente de peupliers de la parcelle ZA51 pour une somme de 600 euros.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D6 - OBJET : Aide financière de 200€

Madame Sylviane PLAT, Vice-Présidente du CCAS, explique à l'assemblée qu'une aide financière d'un montant de 100 € est nécessaire pour permettre à une famille de Luzinay en grandes difficultés financières, de régler une partie de sa facture EDF qui s'élève à un peu plus de 149 € et une aide financière de 100€ en bon d'achat sans alcool à valoir dans les Ets LECLERC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE d'accorder une aide financière de 200 € à cette famille.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- III - QUESTIONS DIVERS :

Pas de question.

Séance levée à 19h00

Christophe CHARLES
Président du CCAS

